



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

REÇU LE

23 DEC. 2008

SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU

BRIANÇONNAIS

CAHIER DES CHARGES

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Briançonnais s'est dotée progressivement de compétences structurantes lui permettant de définir un projet de territoire reposant pour partie sur le développement de l'attractivité de son territoire, qu'elle entend renforcer à travers notamment les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs.

C'est à ce titre que la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite se doter d'un outil permanent d'analyse de la fréquentation touristique des stations présentes sur son périmètre ainsi que des pôles d'attraction à caractère plus rural.

I) CONTEXTE

Les stations touristiques identifiées comme pôles d'attraction du Briançonnais concernent :

- Serre-Chevalier (*Communes de Briançon, Puy St André, St Chaffrey, La Salle les Alpes et le Monétier les Bains*).
- Montgenèvre
- La Vallée de la Clarée (*Communes de Névache et Val des Prés*)
- La Haute-Romache (*Communes de Villar d'Arène et La Grave*)

II) OBJET DE LA PRESTATION

La Communauté de Communes du Briançonnais entend disposer d'un outil d'analyse permettant d'obtenir les informations suivantes :

- **Analyse de la fréquentation touristique hebdomadaire par station :**

- ⇒ Fournir des informations fiables sur la fréquentation touristique hebdomadaire des saisons d'hiver et d'été sous la forme d'un global station et devant permettre une analyse différenciée par catégorie d'hébergement.
- ⇒ Mesurer les évolutions de date à date, sous forme barométrique.

- **Analyse de l'état des réservations par station :**

- ⇒ Fournir des informations sur l'état des réservations en avant saison et leur actualisation tout au long de la période, permettant ainsi des analyses de remplissage anticipées, ainsi que des analyses différenciées par catégorie d'hébergement.
- ⇒ Mesurer les évolutions de date à date, sous forme barométrique.

- **Rapport de synthèse et d'analyse :**

Des rapports de synthèse devront être fournis pour chaque station touristique par saison d'été et saison d'hiver.

Ils comprendront nécessairement :

- ⇒ Un bilan de fréquentation pour chaque station et chaque saison.
- ⇒ Une mise en perspective de ces résultats avec l'état du marché par la comparaison avec des résultats issus de stations touristiques similaires.

III) OPTIONS

En complément de l'analyse de fréquentation touristique, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaiterait se doter :

• **Option n°1**

⇒ d'une étude de provenance de la clientèle étrangère, issue de l'U.E. et hors U.E. par pôle touristique, station de ski et saison.

• **Option n°2**

⇒ d'un rapport d'étude avant saison, relatif au positionnement tarifaire des principaux services de chaque station à chaque saison, sous forme de bilan permettant la comparaison et l'analyse des évolutions et la mise en perspective avec des stations comparables.

IV) DURÉE DE LA PRESTATION ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai de mise en place des moyens permettant de développer l'outil proposé est de **deux semaines** à compter de la notification du marché.

La prestation est consentie pour une durée de trois ans, correspond aux saisons suivantes :

⇒ hiver 2008/2009, été 2009, hiver 2009/2010, été 2010, hiver 2010/2011, été 2011

V) RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

V.1 Procédure utilisée

Procédure adaptée en application de l'article 56 du code des marchés publics issu du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004.

V.2 Présentation des Offres

L'offre des candidats sera entièrement rédigée en langue française et l'unité monétaire est l'euro.

Le signataire des pièces contractuelles doit être habilité à engager le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces listées ci-dessous.

- › Une lettre de candidature (imprimé DC4) entièrement, et correctement remplie
- › La déclaration du candidat (imprimé DC5) entièrement et correctement remplie accompagnée des justificatifs visés aux articles 45 et 46 du code des marchés publics (*Si le candidat est un groupement de sociétés, ce document doit être fournis pour chacun des membres du groupement*).

Si l'entreprise envisage dès la remise de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi la déclaration du candidat dûment remplie et signée par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, lesquels peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus du sous-traitant (ou des sous-traitants) ou une attestation sur l'honneur.

- › L'acte d'engagement à compléter, parapher, dater et signer par les représentants habilités de toutes les entreprises qui seront signataires du marché
- › Le cahier des charges à parapher, dater et signer
- › Le mémoire du candidat à parapher, dater et signer

V.3 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté, portant la mention « Analyse de la fréquentation touristique du Briançonnais – Ne pas ouvrir ».

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse ci-dessous :

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05100 Briançon

V.4 Critères de sélection des candidatures et des offres

Seules les candidatures conformes au règlement de consultation seront analysées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les critères ci-dessous classés par priorité décroissante.

- Valeur technique de l'offre 50%
- Références 30%
- Prix 20%

V.5 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V.6 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à l'élaboration de leur réponse, les candidats devront adresser une demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Briançonnais
Mme le Directeur Général des Services
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05100 Briançon
Téléphone : 04 92 21 35 97 – Télécopie : 04 92 20 38 90

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

La date limite de réception des offres est fixée au2009 à 12 h 00.